

DCS-2017-47

COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DATE DE CONVOCATION
22 novembre 2017
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 22
PROCURATION: 04
VOTANTS : 26
QUESTION N°1
DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2017
Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture. LE MAIRE  Christian JEAN-CHARLES <i>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.</i>



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 Décembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 06 du mois de décembre, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, MORANDAIS Jeannille, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, SILENE Christiane, JELAINE Myriam, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABETH Camille, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, CARENE/ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS: PANDOLF Henri, GUILLAUME Camille, BIABIANY Onif

ETAIENT EXCUSES : VAIRAC Charles, ALIANE/SALIBUR Annette, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain,

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à MORANDAIS Jeannille, SALIBUR Annette à SILENE Christiane, SELLIN Ariane à PHILOGENE Lydie, SEREMES-DAMAL Alain à SEREMES Constance,

ASSISTAIENT A LA REUNION: PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud, Directeur financier, BIABIANY Chantal, MONGORIN Quetty Secréariat

Madame SILENE Christiane conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

PREMIERE QUESTION

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

En application de l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Il rappelle l'adoption du budget primitif de l'exercice, en date du 10 avril 2017, par le conseil municipal.

Il précise que la présente décision modificative N°01 au budget 2017 de la commune, vise à porter des ajustements au budget, en cours d'exécution.

Il s'agit de procéder à l'inscription de crédits supplémentaires pour faire face aux engagements et nécessités d'administration générale de la collectivité en ce qui concerne les dépenses et les recettes, en fonctionnement et en investissement, pour des opérations en cours et/ou nouvelles.

La présente décision modificative n°01 au budget 2017 ci-annexée, affiche un total global de **1 077 559.16 €**, en recettes et dépenses, soit ;

- Section de fonctionnement **677 139.25 €**
- Section d'investissement **400 419.91 €**

Et dont la balance se présente comme suit ;

BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2017

Dépenses	Recettes	Solde	Cumuls	Dépenses	Recettes
1 077 559.16	1 077 559.16	0.00	Fonctionnement	677 139.25	677 139.25
			Investissement	400 419.91	400 419.91
			Réel	927 139.25	927 139.25
			Ordre	150 419.91	150 419.91

Le budget global 2017 est modifié en conséquence et la balance générale se présente désormais comme suit ;

BALANCE GENERALE DU BUDGET 2017
SUITE A LA DECISION MODIFICATIVE N°1

Stade budgétaire	Dépenses	Recettes	Solde	Cumuls	Dépenses	Recettes
BP Budget Primitif	10 041 795.58	9 929 782.22	-112 013.36	Fonctionnement	9 178 937.63	9 178 937.63
				Investissement	862 857.95	750 844.59
				Réel	9 514 783.04	9 402 769.68
				Ordre	527 012.54	527 012.54
DM N°1 Décision Modificative	1 077 559.16	1 077 559.16	0.00	Fonctionnement	677 139.25	677 139.25
				Investissement	400 419.91	400 419.91
				Réel	927 139.25	927 139.25
				Ordre	150 419.91	150 419.91
RE Report	2 460 493.49	2 572 506.85	112 013.36	Investissement	2 460 493.49	2 572 506.85
				Réel	2 460 493.49	2 572 506.85
Total Edition BUDGET 2017	13 579 848.23	13 579 848.23	0.00	Fonctionnement	9 856 076.88	9 856 076.88
				Investissement	3 723 771.35	3 723 771.35
				Réel	12 902 415.78	12 902 415.78
				Ordre	677 432.45	677 432.45

Vu le CGCT, et notamment son article L 1612-11,
Vu le budget primitif 2017 adopté par délibération du conseil municipal le 10 avril 2017,
Vu la présentation de la décision modificative n°1 au budget 2017
Vu la nouvelle balance générale du budget 2017
Vu le rapport de la commission « Finances et ressources Humaines »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 21 voix pour, 00 voix contre, 05 abstentions (Juliette ABON, Camille ELISABETH, Nicole RAMILLON, Albert KAMOISE, Marie-Noëlle JACOB).

1. APPROUVE la décision modificative N°1 proposée du budget de l'exercice 2017, par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et/ou opération en section d'investissement, document joint faisant partie intégrante de la présente délibération :
2. APPROUVE la balance de la décision modificative n°1 au budget 2017, comme suit :

Dépenses	Recettes	Solde	Cumuls	Dépenses	Recettes
1 077 559.16	1 077 559.16	0.00	Fonctionnement	677 139.25	677 139.25
			Investissement	400 419.91	400 419.91
			Réel	927 139.25	927 139.25
			Ordre	150 419.91	150 419.91

3. APPROUVE la balance générale du budget 2017 suite à la décision modificative n°1, comme suit ;

Stade budgétaire	Dépenses	Recettes	Solde	Cumuls	Dépenses	Recettes
BP Budget Primitif	10 041 795.58	9 929 782.22	-112 013.36	Fonctionnement	9 178 937.63	9 178 937.63
				Investissement	862 857.95	750 844.59
				Réel	9 514 783.04	9 402 769.68
				Ordre	527 012.54	527 012.54
DM N°1 Décision Modificative	1 077 559.16	1 077 559.16	0.00	Fonctionnement	677 139.25	677 139.25
				Investissement	400 419.91	400 419.91
				Réel	927 139.25	927 139.25
				Ordre	150 419.91	150 419.91
RE Report	2 460 493.49	2 572 506.85	112 013.36	Investissement	2 460 493.49	2 572 506.85
				Réel	2 460 493.49	2 572 506.85
Total Edition	13 579 848.23	13 579 848.23	0.00	Fonctionnement	9 856 076.88	9 856 076.88
				Investissement	3 723 771.35	3 723 771.35
				Réel	12 902 415.78	12 902 415.78
				Ordre	677 432.45	677 432.45

4. Le maire, le directeur général des services et le comptable public seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

2017-42

COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DATE DE CONVOCATION
22 novembre 2017
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 22
PROCURATION : 04
VOTANTS : 26
QUESTION N°2
AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC) N°2017-0161 DU 12/10/2017 DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES (CNAF)
Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.
LE MAIRE  Christian JEAN-CHARLES
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 Décembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 06 du mois de décembre, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, MORANDAIS Jeannille, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, SILENE Christiane, JELAINE Myriam, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABETH Camille, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, CARENE/ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS: PANDOLF Henri, GUILLAUME Camille, BIABIANY Onif

ETAIENT EXCUSES : VAIRAC Charles, ALIANE/SALIBUR Annette, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain,

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à MORANDAIS Jeannille, SALIBUR Annette à SILENE Christiane, SELLIN Ariane à PHILOGENE Lydie, SEREMES-DAMAL Alain à SEREMES Constance,

ASSISTAIENT A LA REUNION: PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud, Directeur financier, BIABIANY Chantal, MONGORIN Quetty Secréariat

Madame SILENE Christiane conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

DEUXIEME QUESTION

INFORMATION RELATIVE A L'AVIS N°2017-0161 DU 12/10 -REQUETE DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES (CNAF)

Monsieur le maire expose au conseil qu'en application de l'article L1612.19 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante doit-être informée des avis de la Chambre Régionale des Comptes.

A cet effet, il dépose sur le bureau du conseil l'avis n°2017-0161 rendu le 12 octobre 2017 par la Chambre Régionale des Comptes concernant la requête de la caisse nationale des allocations familiales (CNAF) par laquelle elle sollicite l'inscription d'une dépense de 12.340,00 € au budget de la commune, relative au solde de la compensation des prestations familiales au titre de l'exercice 2009.

Il invite le conseil à en prendre connaissance et délibérer s'il y a lieu

Le conseil municipal

Où l'exposé de monsieur le maire

Après avoir pris connaissance du dossier

Le conseil municipal

1°) Prend acte de l'information de l'avis n°2017-0161 de la chambre régionale des comptes rendu lors de sa séance du 12 octobre 2017 conformément à l'article L.1612-19 du code général des collectivités territoriales

POUR EXPEDITION CONFORME

 LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

DCS-2017-43

COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DATE DE CONVOCATION
22 novembre 2017
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 22
PROCURATION: 04
VOTANTS : 26
QUESTION N°3
AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC) N°2017-0129 DU 22/09/2017 SOGUADIME
Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture. LE MAIRE  Christian JEAN-CHARLES La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bassa-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 Décembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 06 du mois de décembre, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, MORANDAI Jeannille, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, SILENE Christiane, JELAINE Myriam, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABETH Camille, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, CARENE/ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS: PANDOLF Henri, GUILLAUME Camille, BIABIANY Onif

ETAIENT EXCUSES : VAIRAC Charles, ALIANE/SALIBUR Annette, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain,

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à MORANDAI Jeannille, SALIBUR Annette à SILENE Christiane, SELLIN Ariane à PHILOGENE Lydie, SEREMES-DAMAL Alain à SEREMES Constance,

ASSISTAIENT A LA REUNION: PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud, Directeur financier, BIABIANY Chantal, MONGORIN Quetty Secréariat

Madame SILENE Christiane conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

TROISIEME QUESTION

INFORMATION RELATIVE A L'AVIS N°2017-0129 DU 22 SEPTEMBRE - REQUETE DE LA SOGUADIME

Monsieur le maire expose au conseil qu'en application de l'article L1612.19 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante doit-être informée des avis de la Chambre Régionale des Comptes.

A cet effet, il dépose sur le bureau du conseil l'avis n°2017-0129 rendu le 22 septembre 2017 par la Chambre Régionale des Comptes concernant la requête de la SOGUADIME par laquelle elle sollicite l'inscription d'une dépense de 626,76 € au budget de la commune.

Il invite le conseil à en prendre connaissance et délibérer s'il y a lieu

Le conseil municipal

Où l'exposé de monsieur le maire

Après avoir pris connaissance du dossier

Le conseil municipal

1°) Prend acte de l'information de l'avis n°2017-0129 de la chambre régionale des comptes rendu lors de sa séance du 22 septembre 2017 conformément à l'article L.1612-19 du code général des collectivités territoriales

POUR EXPEDITION CONFORME



LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

22 novembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

PROCURATION: 04

VOTANTS : 26

QUESTION N°4

INDEMNITE DE CONSEIL AU
COMPTABLE

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bassin-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



2017-44

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 Décembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 06 du mois de décembre, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, MORANDAI Jeannille, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, SILENE Christiane, JELAINE Myriam, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABETH Camille, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, CARENE/ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS: PANDOLF Henri, GUILLAUME Camille, BIABIANY Onif

ETAIENT EXCUSES : VAIRAC Charles, ALIANE/SALIBUR Annette, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain,

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à MORANDAI Jeannille, SALIBUR Annette à SILENE Christiane, SELLIN Ariane à PHILOGENE Lydie, SEREMES-DAMAL Alain à SEREMES Constance,

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud, Directeur financier, BIABIANY Chantal, MONGORIN Quetty Secrétaire

Madame SILENE Christiane conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

QUATRIEME QUESTION

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le maire explique au conseil municipal que le régime des indemnités de conseil attribué aux receveurs municipaux relève d'un arrêté du 16 décembre 1983.

Les comptables sont autorisés à fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable aux collectivités.

Ces prestations ayant un caractère facultatif, l'attribution de l'indemnité pendant la durée des fonctions, fait l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Monsieur Laurent FOURCROY est devenu, depuis le 01 novembre 2017, le comptable de la commune. Aussi, une délibération doit-être prise pour lui attribuer l'indemnité selon la réglementation en vigueur.

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que monsieur Laurent FOURCROY exerce la fonction de comptable auprès de la commune depuis le 01 novembre 2017, et accompli des prestations de conseils et d'assistance.

Où les explications et l'exposé de monsieur le maire,

DECIDE à l'unanimité

Après en avoir délibéré

ARTICLE 1 : De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil

ARTICLE 2 : D'accorder l'indemnité de conseil aux taux en vigueur

ARTICLE 3 : Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à monsieur Laurent FOURCROY

ARTICLE 4 : Le maire, le directeur général des services, et le receveur municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de cette délibération, qui sera transmise au Préfet de Région.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

968-2017-45



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 Décembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 06 du mois de décembre, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, MORANDAI Jeannille, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, SILENE Christiane, JELAINE Myriam, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABETH Camille, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, CARENE/ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS: PANDOLF Henri, GUILLAUME Camille, BIABIANY Onif

ETAIENT EXCUSES : VAIRAC Charles, ALIANE/SALIBUR Annette, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain,

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à MORANDAI Jeannille, SALIBUR Annette à SILENE Christiane, SELLIN Ariane à PHILOGENE Lydie, SEREMES-DAMAL Alain à SEREMES Constance,

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud, Directeur financier, BIABIANY Chantal, MONGORIN Quetty Secrétariat

Madame SILENE Christiane conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DATE DE CONVOCAION
22 novembre 2017
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 22
PROCURATION: 04
VOTANTS : 23
QUESTION N°5
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'OMVACS, L'AMICLAE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE POINTE-NOIRE (APMPN), SOLEIL D'ARGENT ET MORPHY'LYS
Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.
 LE MAIRE Christian JEAN-CHARLES
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

22 novembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

PROCURATION: 04

VOTANTS : 26

QUESTION N°6

**PROGRAMME D'UTILISATION
DU FONDS D'AIDE AUX
COMMUNE (FAC) 2017
MONTANT 250.000,00 €**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



JCS-2017-46

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 Décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 06 du mois de décembre, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, MORANDAI Jeannille, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, SILENE Christiane, JELAINE Myriam, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABETH Camille, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, CARENE/ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS: PANDOLF Henri, GUILLAUME Camille, BIABIANY Onif

ETAIENT EXCUSES : VAIRAC Charles, ALIANE/SALIBUR Annette, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain,

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à MORANDAI Jeannille, SALIBUR Annette à SILENE Christiane, SELLIN Ariane à PHILOGENE Lydie, SEREMES-DAMAL Alain à SEREMES Constance,

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud, Directeur financier, BIABIANY Chantal, MONGORIN Quetty Secrétariat

Madame SILENE Christiane conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

SIXIEME QUESTION

PROGRAMME D'UTILISATION DU FONDS D'AIDE AUX COMMUNES (FAC) 2017 **MONTANT 250.000,00 €**

Monsieur le maire expose qu'une dotation de 250.000,00 € au titre du Fonds d'Aide aux Communes est allouée à la commune de Pointe-Noire [cf. courrier de madame le président du conseil départemental n°D17/387/HL/MP du 08 novembre 2017].

Il soumet le programme d'affectation qui suit :

IMPUTATION	LIBELLES	MONTANT
202	Documents d'urbanisme et de cadastre	40.145,00
2051	Concessions et droits similaires	25.000,00
21312	Bâtiments scolaires	50.000,00
21318	Autres bâtiments publics	17.855,00
2151	Réseaux de voirie	25.000,00
2183	Matériel de bureau/matériel informatique	22.000,00
2184	Mobilier	50.000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	20.000,00

Monsieur le maire invite le conseil municipal à en délibérer

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire

DECIDE

A la majorité des membres présents (05 abstentions : Camille ELISABETH, Juliette CARENE/ABON, Nicole DELA REBERDIERE/RAMILLON, Albert KAMOISE, Marie-Noëlle JACOB)

1°) D'approuver l'affectation du FAC 2017 telle exposée ci-dessus

2°) De donner mandat à monsieur le maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

3°) De solliciter le versement de la subvention auprès du conseil départemental

4°) Le maire, le directeur général des services, et monsieur le receveur municipal sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE



Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

22 novembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

PROCURATION: 04

VOTANTS : 26

QUESTION N°7

**MISE A DISPOSITION DE
VEHICULES ELECTRIQUES**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



JCS-2017-47

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 Décembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 06 du mois de décembre, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, MORANDAI Jeannille, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, SILENE Christiane, JELAINE Myriam, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABETH Camille, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, CARENE/ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS: PANDOLF Henri, GUILLAUME Camille, BIABIANY Onif

ETAIENT EXCUSES : VAIRAC Charles, ALIANE/SALIBUR Annette, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain,

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à MORANDAI Jeannille, SALIBUR Annette à SILENE Christiane, SELLIN Ariane à PHILOGENE Lydie, SEREMES-DAMAL Alain à SEREMES Constance,

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud, Directeur financier, BIABIANY Chantal, MONGORIN Quetty Secréariat

Madame SILENE Christiane conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

SEPTIEME QUESTION

MISE A DISPOSITION DE VEHICULES ELECTRIQUES

L'Etat, dans le cadre du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, a lancé un appel à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » en septembre 2014. En 2015, puis en 2016, la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT) a été déclarée lauréate de cet appel à projets avec des actions ayant pour objectif de réduire la consommation d'énergie. Parmi elles, on retrouve la mise en place de véhicules électriques alimentées par des centrales photovoltaïques.

A travers cette action, la CANBT souhaite :

- Réduire ses émissions de gaz à effet de serre ainsi que celles de ses communes en mettant en place une démarche de mobilité électrique ;
- Favoriser le développement des véhicules électriques dans le parc automobile communal et intercommunale ;
- Inciter les communes de la CANBT à promouvoir de bonnes pratiques en matière de déplacement.

La CANBT propose aux communes membres, via les fonds TEPCV, de mettre en place dans leur parc automobile des véhicules alimentés par des centrales photovoltaïques.

Dans un premier temps, une étude de faisabilité sera réalisée par la CANBT sur l'ensemble du territoire afin de déterminer quels véhicules sont les mieux adaptés à notre relief. Cette étude aura également pour objectif de dimensionner la taille et la puissance des centrales et devra proposer une liste de lieux où elles pourront être implantées afin qu'elles soient le plus efficaces possible.

A partir de cette étude, il s'agira de mettre en place une Maîtrise d'Œuvre mandatée par la CANBT qui se chargera de réaliser les travaux et d'acquérir les véhicules.

L'accompagnement de la CANBT, via les fonds TEPCV, est assujéti à une délibération de la ville de Pointe-Noire pour valider :

- Le choix des lieux pour l'implantation des centrales photovoltaïques
- L'achat des véhicules et la construction des centrales photovoltaïques conformément au plan de financement

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre a été déclarée lauréate de l'appel à projets TEPCV en 2015 puis en 2016 ;

Considérant que la mise en œuvre technique des projets de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre en matière d'économies énergie sera accompagnée et valorisée par les services de l'état, tant sur le plan technique que financier ;

Considérant que la mobilité représente un enjeu majeur pour les communes d'un point de vue énergétique, environnemental ou encore financier ;

Considérant que la Ville de Pointe-Noire souhaite inscrire son territoire dans les objectifs de transition énergétique et de lutte contre les changements climatiques ;

Suivant l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal :

A l'unanimité des membres présents,

Article 1 : Décide d'engager l'achat des 2 véhicules électriques et la construction des centrales photovoltaïques à hauteur de 10% du montant total sur le budget 2018 ;

Article 2 : Décide de retenir les lieux où seront implantées les centrales :
✓ le parking du service technique de la commune.

Article 3 : Décide de s'engager à participer d'un point de vue financier à la mise en place des véhicules électriques conformément au plan de financement ci-dessous :

Montant de l'opération	120.000,00€
Caisse des Dépôts et Consignations 80%	96.000,00€
CANBT 10%	12.000,00€
Commune 10%	12.000,00€

Article 4 : Donne toute délégation à Monsieur le Maire pour notifier cette décision ;

Article 5 : Donne toute délégation à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE,



Christian JEAN-CHARLES

HUITIEME QUESTION

FIXATION DU MONTANT DE LA TAXE SPECIALE D'EQUIPEMENT DE L'AGENCE DES 50 PAS GEOMETRIQUES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

EXPOSES DES MOTIFS

Le maire rappelle à l'assemblée que la durée d'activité de l'agence a été prorogée par la loi n°2015-1268 du 14 octobre 2015 jusqu'au 31 décembre 2020.

Sa principale ressource instituée par l'article 7 de la loi n°96-1241 du 30 décembre 1996 repose sur le produit de la Taxe Spéciale d'Équipement (T.S.E.)

Elle permet à l'agence d'améliorer le cadre de vie des résidents de la zone des 50 pas géométriques, de poursuivre le processus de régularisation des occupants irréguliers de cette zone et d'accompagner les communes dans le cadre de la mise en valeur de leur littoral.

Le maire indique à l'assemblée que les orientations stratégiques et actions de l'agence pour les quatre années à venir sont fixées dans un Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) qui a pris en compte les attentes et les besoins des collectivités locales auditionnées dans le cadre de la réalisation de ce programme.

A cet effet, le conseil d'administration de l'agence, réuni en sa séance du 1^{er} décembre 2016, a validé son PPI pour les années 2017/2020 qui prévoit que le produit de la taxe spéciale d'équipement s'établisse à un million quatre cent mille euros (1.400 000,00 €) par an.

Pour l'année 2018, il convient que le conseil municipal émette un avis sur le montant de cette taxe à hauteur de 1.400 000,00 €, conformément à la délibération n° 2016/CA03/12/002 de l'agence adoptant ce PPI.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles 2121-7 et suivants ;

Vu la loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral ;

Vu la loi n°96-1241 du 30 décembre 1996 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des 50 pas géométriques dans les départements d'Outre-mer, notamment son article 7 ;

Vu le décret n°98-1081 du 30 novembre 1998 pris pour l'application des articles 4 à 7 de la loi n°96-1241 du 30 décembre 1996 ;

Vu la délibération n°2016/ CA02/09/004 du conseil d'administration de l'agence en date du 29 septembre 2016 fixant le produit prévisionnel de la Taxe Spéciale d'Équipement pour l'exercice 2017 à un million sept cent mille euros ;

Le Conseil Municipal,

Où le Maire en son exposé,

Considérant la nécessité d'améliorer le cadre de vie des résidents de la zone et de poursuivre le processus de régularisation des occupants irréguliers,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le montant prévisionnel pour l'exercice 2018 de la taxe spéciale d'équipement s'élevant à un million quatre cent mille euros (1.400 000,00 €).

POUR EXPEDITON CONFORME

Le MAIRE



Christian JEAN-CHARLES

DCS-2017-49

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

22 novembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

PROCURATION : 04

VOTANTS : 26

QUESTION N°9

DELEGATION COMMUNALE
AU 100^{ème} CONGRES DES
MAIRES ET PRESIDENTS
D'INTERCOMMUNALITES DE
FRANCE 2017

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bossé-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 Décembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 06 du mois de décembre, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPE Annick 5^{ème} Adjt, ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, MORANDAI Jeannille, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henri, SILENE Christiane, JELAINE Myriam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABETH Camille, BIABIANY Onif, KAMOISE Albert,

ETAIENT ABSENTS : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, CARENE/ABON Juliette, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT EXCUSES : VAIRAC Charles, GARNIER José, SELLIN Ariane, GUILLAUME Camille, CARENE Patrick

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à JEAN-CHARLES Christian, GUILLAUME Camille à REMY Fred, GARNIER José à PHILOGENE Lydie, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, CARENE Patrick à SEREMES Constance,

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud, Directeur financier, BIABIANY Chantal, MONGORIN Quetty Secrétariat

Madame SILENE Christiane conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

NEUVIEME QUESTION

DELEGATION COMMUNALE AU 100^{ème} CONGRES DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES DE FRANCE 2017

Monsieur le maire rappelle au conseil la délibération du conseil municipal en date du 22 septembre 2017 relative à la composition de la délégation communale au 100^{ème} Congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité de France.

Il signale que lors de la désignation, l'adjoint au maire monsieur José GARNIER faisait partie de la délégation.

Il explique que compte tenu de l'empêchement de celui-ci, il a été remplacé par l'adjoint au maire, madame Annick CHRISTOPHE.

Il convient dit-il de rectifier la composition de la délégation en remplacement de monsieur José GARNIER par madame Annick CHRISTOPHE et d'ajuster l'enveloppe budgétaire initiale.

Le conseil municipal

Où l'exposé de monsieur

Après avoir entendu les explications du maire

DECIDE à l'unanimité des membres présents

1°) De rectifier la composition de la délégation comme suit :

Madame Annick CHRISTOPHE en remplacement de monsieur José GARNIER

2°) De modifier l'enveloppe budgétaire initiale (1.500,00) pour le porter à 1550,00 pour tenir compte des offres de l'agence de voyage retenue.

3°) De procéder le cas échéant aux divers remboursements (repas, transport...) sur les bases réglementaires en vigueur.

4°) Le maire, le directeur général des services et le comptable public seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération ;

POUR EXPEDITON CONFORME

Le MAIRE



Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

22 novembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

PROCURATION : 04

VOTANTS : 26

QUESTION N°8

**FIXATION DU MONTANT DE
LA TAXE SPECIALE
D'EQUIPEMENT DE L'AGENCE
DES 50 PAS GEOMETRIQUES
AU TITRE DE L'EXERCICE 2018**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



2017-18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 Décembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 06 du mois de décembre, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, MORANDAI Jeannille, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, SILENE Christiane, JELAINE Myriam, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABETH Camille, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, CARENE/ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS: PANDOLF Henri, GUILLAUME Camille, BIABIANY Onif

ETAIENT EXCUSES : VAIRAC Charles, ALIANE/SALIBUR Annette, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain,

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à MORANDAI Jeannille, SALIBUR Annette à SILENE Christiane, SELLIN Ariane à PHILOGENE Lydie, SEREMES-DAMAL Alain à SEREMES Constance,

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud, Directeur financier, BIABIANY Chantal, MONGORIN Quetty Secrétaire

Madame SILENE Christiane conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

CINQUIEME QUESTION

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'OMVACS, L'AMICLAE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE POINTE-NOIRE (APMPN), SOLEIL D'ARGENT ET MORPHY'LYS

Monsieur le maire informe l'assemblée, que la collectivité a reçu des demandes de subventions des associations de la commune.

Il rappelle le rôle que jouent les associations dans le cadre de leur programme d'activités annuel sur le territoire, et l'importance d'une contribution financière de la collectivité communale.

Il dépose sur le bureau de l'assemblée quatre demandes et invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Où l'exposé de monsieur le maire après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité des membres présents

1°) D'accorder au titre de l'exercice 2017 les subventions de fonctionnement comme suit :

OMVACS	9.000,00€
Soleil d'Argent	2.000,00 €
APMPN	3.000,00€
Morphy'lys	600,00€

2°) Dit que les crédits seront inscrits au budget 2017 de la commune

3°) Le maire, le directeur général des services et le comptable public seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

 LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES